

<http://lyc-marceau-chartres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article35>

# Modalités de délivrance des EXEAT

- Le lycée - Formalités administratives - EXEAT -

Date de mise en ligne : lundi 6 mai 2019

**L'EXEAT est un document administratif indispensable pour pouvoir inscrire son enfant dans un autre établissement scolaire.**

Quelle que soit la raison du départ définitif de l'élève de l'établissement scolaire fréquenté, l'EXEAT n'est délivré qu'après :

- restitution des manuels scolaires
- paiement, s'il y a lieu, des sommes dues à l'établissement (demi-pension, internat ...)
- paiement, s'il y a lieu, des sommes dues à la [MDL](#)

Pour l'obtenir, il faut s'adresser au secrétariat de l'établissement scolaire que l'élève quitte.